



POLE ADMINISTRATIF

SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire
Tél : 04.77.92.28.70

PV N° 2 DU SAMEDI 31/08/2024

Réunion du 26 août 2024

OPERATION MINI-BUTS « PHASE DEUX »

La FFF nous informe que les clubs notés ci-dessous doivent se connecter au moins une fois sur la plateforme « Le Corner ».

CLUBS ELIGIBLES

582734 ST ETIENNE SUD – 527001 COUTOUVRE – 523340 DOIZIEUX – 590363 CHAMPDIEU MARCILLY – 504623 ENTENTE SPORTIVE MONTROND/CUZIEU – 504771 INDEPENDANT ST ROMAIN LE PUY – 546805 FC. ROANNE – 564528 LIGNON – 546945 MABLY SPORT – 513076 MONTAGNY – 582723 NORD ROANNAIS – 582645 TARENTAIZE BEAUBRUN – 530056 ROANNE PORTUGAIS – 524602 AVANTGARDE ST ETIENNE – 540488 TARTARAS – 517279 L'HORME – 580991 MONTS DU FOREZ – 552955 SAVIGNEUX MONTBRISON – 551926 BONSON ST CYPRIEN – 548273 OC. ONDAINE

Les clubs éligibles pourront commander leur(s) paire(s) de mini-buts, du 2 au 30 septembre 2024, sur le site « Le Corner » (<https://lecorner.fff.fr>). Un emailing FFF comprenant le code promotionnel et le nombre de paires de mini-buts sera envoyé le **2 septembre** à l'attention des clubs éligibles, à l'adresse mail officielle du club.

Une page dédiée à cette opération sera disponible dans le menu principal du site. Seuls les clubs éligibles pourront avoir accès au contenu de cette page après s'être connectés et verront uniquement les kits auxquels ils ont droit.

Exemple : après s'être connecté au « Corner », si le club est éligible à 2 paires de mini-buts, il ne verra que le **kit B** (2 paires en aluminium) et le **kit C** (2 paires pliables).

Il devra donc choisir entre l'un des 2 kits proposés, puis mettre au panier le kit choisi, rentrer le code promotionnel, et payer par carte bancaire uniquement le reste à la charge du club, après application du code promotionnel.

Les clubs en attente de connexion à ce jour ont toujours la possibilité de se connecter au « Corner » et recevoir un code promotionnel par mail.

Il est indispensable que les clubs se connectent au moins une fois à la plateforme d'achat « Le Corner ». Sans cette première connexion, ces clubs ne pourront recevoir par mail leur code promotionnel et donc commander sur « Le Corner » (voir site du DLF « actualité → commande Le Corner »)

Les clubs non éligibles à l'opération et les clubs éligibles ayant commandé au cours de la saison passée, peuvent tout de même commander sans code promotionnel des paires de mini-buts au tarif négocié par la FFF (**156€ TTC/paire** pliable, **515€ TTC/paire** réversible si 1 paire achetée, puis **490€ TTC /paire réversible à partir de 2 paires achetées**).

Les produits seront disponibles dans la catégorie « Entraînement du joueur » / « Mini-buts ».

Contacts

lecorner@fff.fr
mbeadon@fff.fr

COUPE DE FRANCE SAISON 2024-2025 RAPPELS IMPORTANTS

ART 8.3 – Désignation des clubs « recevant » et des terrains

- 1 → La rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier, sauf dans les cas prévus aux paragraphes 2,3 et 4 ci-après.
- 2 → Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions en dessous du premier, la rencontre aura lieu sur son terrain
- 3 → Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième, se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure à celle de son adversaire, et qu'il s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.
- 4 → En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés ou des deux clubs, le club exempt au tour précédent doit être systématiquement considéré comme ayant reçu au tour précédent.

- Absence de prolongations en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, épreuve des tirs au but.
- Utilisation de la FMI dès le 1er tour, transmission dès la fin de la rencontre et avant **20h**, au plus tard le **dimanche soir**
- En cas de défaillance avec la FMI, le club recevant transmettra le résultat par mail au service compétitions dès la fin de la rencontre, et la feuille de match « version papier » est à envoyer pour le **lundi 8h** à l'adresse competitions@laurafoot.fff.fr
- Licences dématérialisées : il n'y a plus de licences « version papier ». Elles peuvent être présentées :
 - Soit sur la tablette dans le cas de l'utilisation de la FMI
 - Soit sur un smartphone ou une tablette, avec l'application « Footclubs Compagnon » exclusivement.
 - Soit avec l'édition papier d'un listing des licences sur « Footclubs ».
 - Soit le joueur présente une pièce d'identité et un certificat médical.
- Remplacements multiples : article 28 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot
- Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match lors des deux premiers tours de la Coupe de France. Ils ne pourront utiliser que 3 remplaçants et les 2 autres ne pourront en aucun cas entrer en jeu. Si 16 joueurs sur la feuille de match, un gardien de but remplaçant est obligatoire.
- Remplacements multiples autorisés que pour les **deux premiers tours**
- Limitation à deux changements par équipe dans les **10 dernières minutes** du temps réglementaire
- Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, et les remplaçants de 12 à 16
- L'intégralité des frais d'arbitrage (déplacement + indemnité) est à la charge du club recevant pour les **deux premiers tours** et le tour de cadrage éventuel.